

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-158

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE QUINZE DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Décembre 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES AVANT  
LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND  
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice  
BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul  
MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR –  
Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI –Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-  
AIGUIER – Magali VINCENT –Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard  
PEZERY– Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Christian GARNIER – Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ  
Dominique ROLLAND à Jean-Michel PEYRATOUT – Nicole VACCA à Yves PARENT  
Frédéric FIORE à Bernard PEZERY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget primitif- ou jusqu'au 31 mars -, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal de conférer à Monsieur le Maire cette faculté dans les limites des articles d'investissement fixées dans le tableau ci-dessous :

Articles	Libellé	Crédits votés en 2014	Autorisation en 2015
202	Frais réalisation documents urbanisme	20 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	175 000,00	43 750,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	2 500,00
2051	Concessions, droits similaires	42 000,00	10 500,00
2111	Terrains nus	36 000,00	9 000,00
2118	Autres terrains	50 000,00	12 500,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00	5 000,00
21318	Autres bâtiments publics	250 000,00	62 500,00
2135	Agencements de constructions	781 500,00	195 375,00
2138	Autres constructions	175 000,00	43 750,00
2151	Réseaux de voirie	200 000,00	50 000,00
2152	Installation de voirie	285 000,00	71 250,00
21534	Réseaux d'électrification	37 000,00	9 250,00
21538	Autres réseaux	75 000,00	18 750,00
2158	Autres installations, matériels	65 000,00	16 250,00
2182	Matériel de transport	115 000,00	28 750,00
2183	Matériel de bureau informatique	21 000,00	5 250,00
2184	Mobilier	10 000,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations	85 638,00	21 409,50
2315	Immobilisations en cours	200 000,00	50 000,00

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE : 25 voix POUR – 8 ABSTENTIONS**

(Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard PEZERY– Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Nicole VACCA – Frédéric FIORE - Pierre-Laurent CHABLE ).

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

.....1.8.DEC.2014.....

Publié ou notifié le :

.....1.8.DEC.2014.....

Le Maire,

